



LE LABEL DE
TES PLUS BELLES
SOIRÉES

..... ●

www.labelfiesta.ch



RECOMMANDATIONS

à l'usage des autorités
compétentes en matière
d'autorisation de
manifestations

Le but des documents ci-annexés est de fournir aux communes valaisannes, à la police et aux organisateurs, les renseignements nécessaires au bon déroulement des manifestations organisées sur leur territoire.

Par **manifestation** il faut entendre tout rassemblement de personnes dont l'accès est ouvert ou non au public, avec ou sans service de boissons et de mets, avec ou sans présentation d'attractions, pouvant dans certains cas représenter un risque particulier.

Les autorisations de manifestations, comme leur interdiction, doivent impérativement reposer sur une base légale ou sur la clause générale de police.

En cas de problèmes (bagarres, accidents, nuisances, déprédations, etc.) les autorités ne sauraient s'exonérer de leurs responsabilités :

- Si elles n'ont pas pris, fait prendre et contrôlé les mesures raisonnablement nécessaires pour ramener le risque à la norme;
- Si elles ont autorisé la manifestation alors qu'elles auraient dû manifestement l'interdire;
- Ou sous prétexte qu'elles ne sont ni propriétaires, ni locataires des lieux.

Les documents I et II ci-annexés vont permettre :

- **Aux autorités communales :**
 - D'évaluer les risques liés à une manifestation
 - De gérer les risques de cette manifestation
 - D'autoriser ou d'interdire la manifestation
- **A la police :**
 - De gérer au mieux l'événement
- **Aux organisateurs :**
 - De prévoir en amont toutes les mesures organisationnelles pour que la fête soit belle du début jusqu'à la fin

Toutes les manifestations respectant les **conditions-cadres obligatoires** seront labellisées « Fiesta ». En échange, l'organisateur s'engage, dans la mesure du possible, à mettre le logo Fiesta sur ses supports de communication.



ANNEXE I CONDITIONS-CADRES

FACULTATIF

RECOMMANDÉ

OBLIGATOIRE

manifestation

jusqu'à 500
personnes

manifestation

500 à 1000
personnes

manifestation

> 1000
personnes

Logistique et administration de la manifestation

Délai de demande d'autorisation - 6 mois à 1 an à l'avance			
Délai de demande d'autorisation - 6 mois à l'avance			
Délai de demande d'autorisation - 1 mois à l'avance			
Programme de la manifestation			
Genre de financement, budget			
Plan du site de la manifestation (délimitation, implantation de tentes, gradins, etc.)			
Heures de police			
Garantie financière			
Assurance : copie du contrat Responsabilité civile			
Rapatriement motorisé prévu			
Horaires des éventuels transports organisés signalés			
Arrangement de billet combiné (transport aller /retour + billet entrée)			
Préavis des organes de police			

Conditions d'exploitation

Respect des prescriptions de police de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées *			
Respect des prescriptions de la loi sur la police du commerce (vente de produits du tabac) *			
Respect de la loi valaisanne sur la santé (fumée passive, fumoirs, publicité et sponsoring) *			
Nettoyage <i>se référer au tableau gestion des risques, suggestions Fiesta</i>			
Feu : contrôle par le service du feu			
Infrastructure : contrôle par le chargé de sécurité			
Concept sanitaire, le n° d'urgence 144 est connu de l'organisateur			
Sonorité intérieure (93db maximum), manifestation plein air (125db maximum), engagement écrit du respect de l'ordonnance son et laser par le prestataire son			
Prix des boissons affichés			
Proposer au moins 3 minérales moins chères que l'alcool le moins cher à quantité égale			
Mise en évidence des boissons sans alcool			
Aucune vente de bouteilles d'alcool fort			
Utilisation de matériel recyclable			
Présence de subsistances (<i>sandwichs, stand de nourriture,...</i>)			
Zone de détente prévue dans l'enceinte de la fête			
Signalisation des points WC			
Eau potable courante froide à disposition			
Nombre de places de parc suffisant			
Accès pour handicapés prévu			

FACULTATIF

RECOMMANDÉ

OBLIGATOIRE

manifestation

jusqu'à 500
personnes

manifestation

500 à 1000
personnes

manifestation

> 1000
personnes

Sécurité et prévention

Sécurité intérieure/extérieure, agents en suffisance			
Copie du contrat d'engagement d'une société de sécurité privée			
Stupéfiants : toute consommation proscrite (enceinte et abords de la fête)			
Contact avec travailleurs de rue, animateurs, institutions spécialisées			
Présence d'un coordinateur prévention/sécurité dans le comité d'organisation			
Contact avec le chargé de sécurité de la commune			
Affichage de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs			
Affichage de l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans			
Affichage de l'interdiction de consommer du cannabis			
Affichage des conseils de safer sex			
Informers le personnel sur les lois de protection de la jeunesse			
Remettre des bracelets d'identification de l'âge			
Inviter les anges de « Be My Angel Tonight »			
Autorisation de la commune			
Label Fiesta (banderole Fiesta à afficher dans l'enceinte de la manifestation)			



Le label « Fiesta » est obtenu si toutes les conditions **obligatoires** du tableau sont remplies.

- * > La loi interdit la vente de vin et de bière aux moins de 16 ans et celle d'alcools et de spiritueux aux moins de 18 ans.
- > La loi exige la présence de panneaux rappelant la loi relative à la vente d'alcool
- > En Valais, il est interdit de vendre un produit du tabac aux moins de 16 ans
- > Il est interdit de fumer dans les lieux publics et la publicité est bannie du domaine public
- > A moins d'être sous la surveillance d'une personne responsable, les jeunes de moins de 12 ans n'ont pas accès aux établissements publics après 18 h et les jeunes de moins de 16 ans n'ont pas accès aux établissements publics après 22 h.
- > Les clients des établissements publics doivent respecter ordre et tranquillité.
- > Le titulaire de l'autorisation d'exploiter est responsable du contrôle de l'âge d'accès.

ANNEXE II GESTION DES RISQUES : SUGGESTIONS

Soutien pour la mise en œuvre des conditions-cadres

Nature des risques	Mesures à prévoir	Exécution par	
TRANSPORTS, VÉHICULES			
Perturbation des trafics routiers et piétons	Pose de signaux indicateurs, déviations	Police	■
	Fermeture éventuelle de routes	Police	■
	Régulation du trafic	Police	■
	Communiqué de presse, inforoute	Police ou organisateur	■
Capacité de parking maximale	Choix de surfaces adaptées et praticables en cas de pluie	Organisateur	■
Accès et sorties de parking	Balisage Diversification des axes d'arrivée et sortie	Organisateur, société de sécurité privée, service feu	■
Surveillance du parking	Société de sécurité privée	Organisateur, société de sécurité privée	■
SÉCURITÉ SUR LE SITE			
Engorgement aux entrées	Accès, guichets en nombre suffisant	Organisateur	■
	Bracelets pour participants	Société de sécurité privée	■
	Concept évacuation	Organisateur	■
	Capacité maximale du site Limiter l'accès en cas de très forte affluence	Service de sécurité	■
Soins et évacuation de blessés	Sorties de secours libres	Service du feu	■
	Signaler les sorties de secours Voies réservées pour les services de secours	Organisateur Police	■
Incendie	Signaler les sorties de secours Voies réservées pour les services de secours	Organisateur Service feu, police	■
Respect des heures de police	Fermeture par étapes (Exemple : 0h30 fermeture des caisses, 1h00 fin du service boissons; 1h30 arrêt de la musique; 2h00 site évacué)	Organisateur Police	■
Communication entre organisateurs	Les personnes chargées des entrées sont en liaison téléphonique ou radio avec l'organisateur de la manifestation	Organisateur Société de sécurité privée	■
WC séparés femmes/hommes	1 unité/200pers.	Organisateur	■
Nuisances sonores	Le niveau sonore ne doit pas dépasser 93 décibels. Des dérogations sont possibles mais doivent être faites 10 jours au préalable. Les conditions pour ces dérogations : afficher clairement le dépassement sonore et les risques d'atteinte à l'ouïe	Organisateur	■
	Les haut-parleurs sont installés à au moins 5 m du sol ou alors, définir une zone inaccessible au public	Organisateur Agent de sécurité	■

Nature des risques	Mesures à prévoir	Exécution par	✗
	Mise à disposition de protections auditives gratuites	Organisateur	■
	Les DJ's qui proposent des musiques rapides (120 pulsations par minute ou plus) doivent réduire la cadence durant 10 minutes toutes les heures	Organisateur Agent de sécurité	■
Lasers	Les faisceaux lasers ne doivent pas produire d'effets nuisibles et et n'engendrer aucune atteinte directe à l'œil	Organisateur Agent de sécurité	■
	La diffusion des rayons se fait au minimum à 2,5 m du sol pour les manifestations ayant lieu dans un bâtiment et à 5 m du sol pour les manifestations en plein air. Les lasers ne doivent pas être dirigés sur des objets réfléchissants et leur installation ne doit pas être accessible au public	Organisateur Agent de sécurité	■

LOGISTIQUE

Médias	Communication des mesures préventives envisagées dans les médias	Organisateur	■
Garantie financière	L'autorité communale peut exiger un acompte pour couvrir les frais éventuels (dégradation, voirie), somme qui sera restituée si pas utilisée	Autorité communale	■
RC Manifestation	Vérifier si le vol simple est couvert, surtout si prêt de matériel onéreux	Autorité communale	■
Restriction de la publicité	L'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels interdit la publicité pour les boissons alcoolisées qui s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans (art. 11 3 ^e al.) L'ordonnance d'application de la loi sur la santé interdit la publicité pour les produits du tabac	Organisateur	■

PRÉVENTION

Alcool	Un choix de boissons non alcoolisées moins chères que la boisson alcoolisée la moins chère est proposé	Organisateur	■
	La réglementation en matière de protection de la jeunesse est affichée	Organisateur	■
	Organiser un service de retour à domicile (bus navette – collaboration avec services de taxis, Lunabus, Nez Rouge). Affichage des horaires.	Organisateur	■
	Organiser une Happy Hour pour les boissons sans alcool	Organisateur	■
	Organiser un bar à jus de fruit	Organisateur	■
	Renoncer aux Alcopops	Organisateur	■
	Prévoir une sortie définitive lorsque la personne quitte l'enceinte de la manifestation pour éviter un ravitaillement d'alcool à l'extérieur	Organisateur	■

Nature des risques	Mesures à prévoir	Exécution par	✗	
Alcool et drogues	Les conducteurs peuvent mesurer leur taux d'alcoolémie	Organisateur Entreprise de transport	■	
	Promotion d'une action de type chauffeur désigné : l'entrée est offerte/les boissons non alcoolisées sont offertes aux chauffeurs désignés	Organisateur, Addiction Valais	■	
	Afficher clairement le positionnement vis-à-vis des stupéfiants, éventuellement collaborer avec la police cantonale	Organisateur		
Ventilation	Le lieu doit être suffisamment ventilé Le manque d'air frais et la chaleur trop forte peuvent provoquer des malaises	Organisateur	■	
	Sanitaire et sécurité	Un service de premiers secours en possession d'un papier officiel est sur place Le service des urgences de la région est informé de la manifestation plusieurs jours à l'avance	Organisateur	■
Un local de repos est désigné		Organisateur	■	
Un responsable sanitaire est désigné		Organisateur	■	
Une fouille systématique à l'entrée est prévue pour empêcher qu'alcool, drogues et armes ne soient introduits Service de sécurité en tenue officielle		Service de sécurité, Organisateur	■	
Protection de la jeunesse		Contrôle des âges à l'entrée du site, demander les documents officiels (les cartes d'étudiants étant trop facilement falsifiables)	Organisateur	■
	Mettre des bracelets d'identification des âges	Organisateur	■	
	Former le personnel qui travaillera derrière les bars. Ces personnes sont obligatoirement majeures et elles devront s'abstenir de consommer de l'alcool !	Organisateur	■	
	Donner un avertissement aux personnes qui remettraient de l'alcool à des personnes mineures ou des produits du tabac aux moins de 16 ans	Organisateur	■	
	Prévention de la violence	Eclairage des parkings, escaliers, sorties de secours, WC, vestiaires	Organisateur	■
Si système d'entrées payantes		Maintenir les entrées payantes à plein tarif jusqu'à fermeture pour dissuader une clientèle tardive, susceptible de perturber la fête	Organisateur	■
	NETTOYAGE	Organiser un système de nettoyage du site et de ramassage des ordures	Prévoir un nombre suffisant de poubelles, bennes de récupération des ordures et permettant le tri des déchets	Organisateur
BILAN		Evaluation de la qualité de l'organisation	Les organisateurs prévoient avec les différents partenaires un debriefing pour débattre de la qualité de l'organisation	Tous les partenaires (police invitée)

LISTE DES ADRESSES UTILES ET RESSOURCES POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

E-mail: fiesta@addiction-valais.ch

Internet: www.labelfiesta.ch

CATÉGORIE	RESSOURCES	COMPÉTENCES	RÉGION CONCERNÉE	CONTACT
Informations, conseils et prévention	Centre de loisirs et culture – RLC TOTEM	Pour les 12-25 ans: conseil, coaching pour élaboration et réalisation d'un événement Dialogue et prévention dans les manifestations	Sion	027 322 60 60
	Centre de loisirs et culture – ASLEC	Pour les 12-25 ans: conseil, coaching pour élaboration et réalisation d'un événement Dialogue et prévention dans les manifestations	Sierre	027 455 40 40
	Centre de loisirs et culture – CLMC	Pour les 12-25 ans: conseil, coaching pour élaboration et réalisation d'un événement Dialogue et prévention dans les manifestations	Martigny	027 722 79 78
	Centre de loisirs et culture – SOLUNA	Pour les 12-25 ans: conseil, coaching pour élaboration et réalisation d'un événement Dialogue et prévention dans les manifestations	Monthey	024 475 77 60
	Fondation Valaisanne Action Jeunesse	Conseils et aiguillages personnalisés (aides à la réalisation, coaching, budget, etc.)	Valais romand	027 321 11 11
	Label Fiesta (Addiction Valais)	Prévention et santé (alcool, drogues, système de accompagnement, etc.)	Sierre Sion Martigny Monthey	027 456 22 77 027 327 27 00 027 721 26 31 024 472 51 20
	www.bemyangel.ch	Promouvoir une action de chauffeur désigné	Valais	027 329 89 00
	Centre SIPE	Conseils et informations dans le domaine de la santé sexuelle Stands avec information, jeux, distribution de brochures et de matériel	Valais	027 327 28 47 www.sipe-vs.ch
	Antenne sida du Valais Romand	Prévention IST-VIH/sida et promotion de la santé sexuelle	Valais romand	027 329 04 23 www.sida-vs.ch
	CIPRET Valais	Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme	Valais	027 329 04 15
Sécurité et organisation	Polices municipales	Droits et obligations, conseils sur les mesures de sécurité	Par commune	www.gov.ch
	Samaritains	Conseils et mise en œuvre des postes de premiers secours	Valais romand / ASSVR	www.assvr.ch 027 603 62 60
	OCVS	Formulaire online pour manifestations		www.ocvs.ch
	SUISA	Conseils et obligations relatifs à la diffusion de musique et aux droits d'auteurs	Suisse romande	021 614 32 32
	Service de la santé publique	Sponsoring tabac	Valais	santepublique@admin.vs.ch
Salles ou lieux pour manifestations		Location ou prêt de salle communale	Par commune	www.gov.ch
	Les Maisons de jeunes	Location ou prêt de salle et équipement (selon conditions)		

CATÉGORIE	RESSOURCES	COMPÉTENCES	RÉGION CONCERNÉE	CONTACT
Soutiens publics et associatifs	Service des affaires culturelles/jeunesse de la commune	Possible aide financière, don, garantie de déficit, soutien en prestations (exemple: voirie), prêts et locations d'infrastructures, etc.	Par commune	www.gov.ch
	Service de la culture de l'Etat du Valais	Possible aide financière, don, garantie de déficit pour événement culturel en Valais	Valais	027 606 45 60
	Service cantonal de la jeunesse Délégué à la jeunesse	Possible aide financière, don, garantie de déficit pour événement en lien direct avec la jeunesse en Valais (voir conditions requises)	Valais	027 606 12 25
	Loterie Romande	Possible aide financière, don pour événement sportif, social ou culturel (voir conditions requises)	Valais	027 322 49 08
	Le Pour-cent culturel de la Migros	Possible aide financière, don pour événement culturel (voir conditions requises)	Valais	027 720 44 00
Services d'urgence	Police			117
	Pompiers			118
	Ambulances			144
	Empoisonnements			145
	Service de dépannage			140
Hygiène, sanitaires et environnement	Videsa SA	Location de sanitaires extérieurs chimiques (montage, entretien, démontage)	Sion	0800 0800 05
	TOI TOI AG	Location de sanitaires mobiles		0800 864 000
	ecocup.ch	Vente et location de gobelets personnalisés		021 626 05 55
	Cup And More	Vente et location de gobelets personnalisés		www.cupandmore.ch 026 437 12 90
Aides et informations sur l'affichage	Polices municipales	Pose d'affiches dans la localité concernée – autorisation d'afficher	Par commune	www.gov.ch
	SGA (Société Générale d'Affichage)	Pose d'affiches dans la localité concernée sur emplacements destinés à la culture	Valais	058 220 74 10
Service de billetterie	Ticket Corner	Service de billetterie pour grandes manifestations	Suisse	www.ticketcorner.ch 0900 800 800
Conception de bracelets	Maxiprint	Fabrique sur demande des bracelets d'identification	6341 Baar	0444 400 400
	Incognito Productions AG	Fabrique sur demande des bracelets d'identification	9000 St-Gallen	071 223 41 01

« BE MY ANGEL TONIGHT »

pour un retour
en sécurité



« BE MY ANGEL TONIGHT », QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une action préventive de gestion des risques liés à la conduite sous l'influence de l'alcool.

CONCRÈTEMENT

Ce sont des jeunes formés qui s'adressent à leurs pairs dans les soirées en leur proposant une alternative concrète pour un retour à domicile en sécurité.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE ACTION ?

C'est simple et gratuit. Il vous suffit de :

- remplir le formulaire prévu pour inviter les anges à votre soirée, disponible sur internet
- nous l'adresser au moins 15 jours avant le début de votre manifestation.

Cette prestation est offerte par **Addiction Valais aux organisateurs de manifestations et aux gérants d'établissements publics pour sécuriser leurs fêtes.**

POUR INVITER LES ANGES À VOTRE MANIFESTATION :

www.labelfiesta.ch

ou

Addiction Valais - Be my angel

Pl. du Midi 36 - 1950 Sion

Tél. 027 329 89 00

Fax 027 329 89 09

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE CONCEPT :

www.bemyangel.ch



RHÔNE FM ET VERTICAL RADIO PARTENAIRES FIESTA

proposent une offre
spéciale aux
manifestations
labellisées

POUR QUE LA FÊTE SOIT BELLE
fiesta
DU DÉBUT JUSQU'À LA FIN

Rhône FM

vertical
radio

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS:

Rhône FM Publicité SA

Ch. St-Hubert 5
CP 1230 - 1951 Sion
Tél. 027 327 20 20
Fax 027 327 20 23

Vertical Radio

c/o Rhône FM
Ch. St-Hubert 5
CP 1230 - 1951 Sion
Tél. 027 327 20 20
Fax 027 327 20 23

NOMBRE DE DIFFUSIONS

PRIX HT

Rhône FM

20 diffusions de 20 secondes

Maximum 6 diffusions en contrat-échange

CHF 1'880.-

+ 10 diffusions gratuites Fiesta

30 diffusions de 20 secondes

Maximum 9 diffusions en contrat-échange

CHF 2'820.-

+ 15 diffusions gratuites Fiesta

Vertical radio

20 diffusions de 20 secondes

Maximum 6 diffusions en contrat-échange

CHF 400.-

+ 10 diffusions gratuites Fiesta

30 diffusions de 20 secondes

Maximum 9 diffusions en contrat-échange

CHF 600.-

+ 15 diffusions gratuites Fiesta

Pour les diffusions gratuites (Fiesta), une mention du type « *Une manifestation labellisée Fiesta, pour que la fête soit belle du début jusqu'à la fin* » sera ajoutée à la fin des spots offerts.

PRODUCTION

Enregistrement d'un sujet, pose de voix sur tapis musical
(texte fourni par vos soins)

CHF 200.-

Supplément dès le 3^e sujet pour modification du sponsor

CHF 50.-

RADIO CHABLAIS PARTENAIRE FIESTA

propose une offre
spéciale aux
manifestations
labellisées



RADIO CHABLAIS

NOMBRE DE DIFFUSIONS

PRIX HT

20 diffusions de 20 secondes

Maximum 15 passages en contrat-échange

CHF 1'400.00

+ 10 diffusions gratuites Fiesta

30 diffusions de 20 secondes

Maximum 20 diffusions en contrat-échange

CHF 1'900.-

+ 15 diffusions gratuites Fiesta

Pour les diffusions gratuites (Fiesta), une mention du type « *Une manifestation labellisée Fiesta, pour que la fête soit belle du début jusqu'à la fin* » sera ajoutée à la fin des spots offerts.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, CONTACTER RADIO CHABLAIS:

RCR Publicité SA

Rue des Fours 11a
CP 112
1870 Monthey 1

Tél. 024 47 33 150
Fax 024 47 33 155
pub@radiochablais.ch

LE NOUVELLISTE PARTENAIRE FIESTA

propose une offre
spéciale aux
manifestations
labellisées

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste, Partenaire Fiesta, offre à toutes les manifestations labellisées 1/8 de page quadri (valeur CHF 1'140.-) pour toute souscription à l'un des forfaits spécialement conçus pour contribuer au succès de leur manifestation.

	Forfait N°1	Forfait N°2	Forfait N°3	Forfait N°4	Forfait N°5	Forfait 100% digital
1/8 de page quadri dans le Nouvelliste	•	•	•	•	•	
1/4 de page quadri dans le Nouvelliste		•			•	
1/2 page quadri dans le Nouvelliste			•			
1/1 page quadri dans le Nouvelliste				•	•	
1 banner sur lenouvelliste.ch (prestation variant selon le forfait)		•	•	•	•	•
1 banner sur les applications iPhone et Android du Nouvelliste pendant 1 semaine, affichage 1 fois sur 4					•	•
1 banner sur l'application iPad du Nouvelliste pendant 1 semaine ou 23'000 affichages sur lenouvelliste.ch				•	•	•
1 participation à la page concours du Nouvelliste	•	•	•	•		
1 concours exclusif 1/4 de page couleur dans le Nouvelliste					•	
1 concours exclusif sur www.lenouvelliste.ch					•	•
1 conception graphique personnalisée	•	•	•	•	•	•
	1'100.-* Valeur 1'510.- CHF	2'200.-* Valeur 5'085.- CHF	3'300.-* Valeur 8'595.- CHF	4'400.-* Valeur 14'380.- CHF	6'000.-* Valeur 22'310.- CHF	2'500.-* Valeur 7'050.- CHF

* Ces prix s'entendent hors TVA

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTER:

Publicitas SA
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

Tél. 058 680 98 70
marketing@publicitas.com



CANAL 9 / KANAL9 PARTENAIRE FIESTA

propose une offre
spéciale aux
manifestations
labellisées

cana|9|
kanal|9|

Canal9 / Kanal9, Partenaire Fiesta, s'engage à offrir :

- 24 diffusions supplémentaires (2 jours) pour toute manifestation qui achète au moins une campagne de 60 diffusions (5 jours).
- 36 diffusions supplémentaires (3 jours) pour toute manifestation qui achète au moins une campagne de diffusion de 120 diffusions (10 jours).

Un message audio ou visuel "une manifestation labellisée fiesta, pour que la fête soit belle du début à la fin" sera intégrée en fin de spot (soit en texte, soit en voix off).

CONDITIONS ET INFORMATIONS:

Canal9 / Kanal9

Télévision régionale valaisanne
Technopôle
3960 Sierre

027 452 23 45
administration@canal9.ch

CARPOSTAL PARTENAIRE FIESTA

propose une offre
spéciale aux
manifestations
labellisées



CarPostal 

CarPostal Suisse SA offre à toutes les manifestations labellisées Fiesta qui souscrivent à une offre bus de nuit une annonce sur les écrans de l'ensemble de ses Bus de ligne circulant dans le Valais romand durant toute la semaine précédant la manifestation (valeur 3'700.-).

Une mention du type « Une manifestation labellisée Fiesta pour que la fête soit belle du début jusqu'à la fin » sera ajouté sur l'annonce.

CONDITIONS ET INFORMATIONS:

CarPostal Suisse SA

Région Valais

Filiale Sion

Place de la Gare 11

CP 314

1951 Sion

Tél. 058 386 95 00

valais@carpostal.ch

LES FRUITS DE MARTIGNY SA PARTENAIRE FIESTA



propose une offre
spéciale aux
manifestations
labellisées



Les jus Iris, Partenaires Fiesta, offrent à toutes les manifestations labellisées Fiesta :

- 1 carton offert pour 2 achetés (soit un rabais de 30%)

Cette offre est valable sur les jus de pomme, poire ou abricot en PET.
D'autres offres peuvent également être négociées auprès de l'entreprise.

CONDITIONS ET INFORMATIONS :

Iris
Chemin des Frigos 19
1908 Riddes

Tél. 027 746 16 13
info@iris.swiss
www.iris.swiss





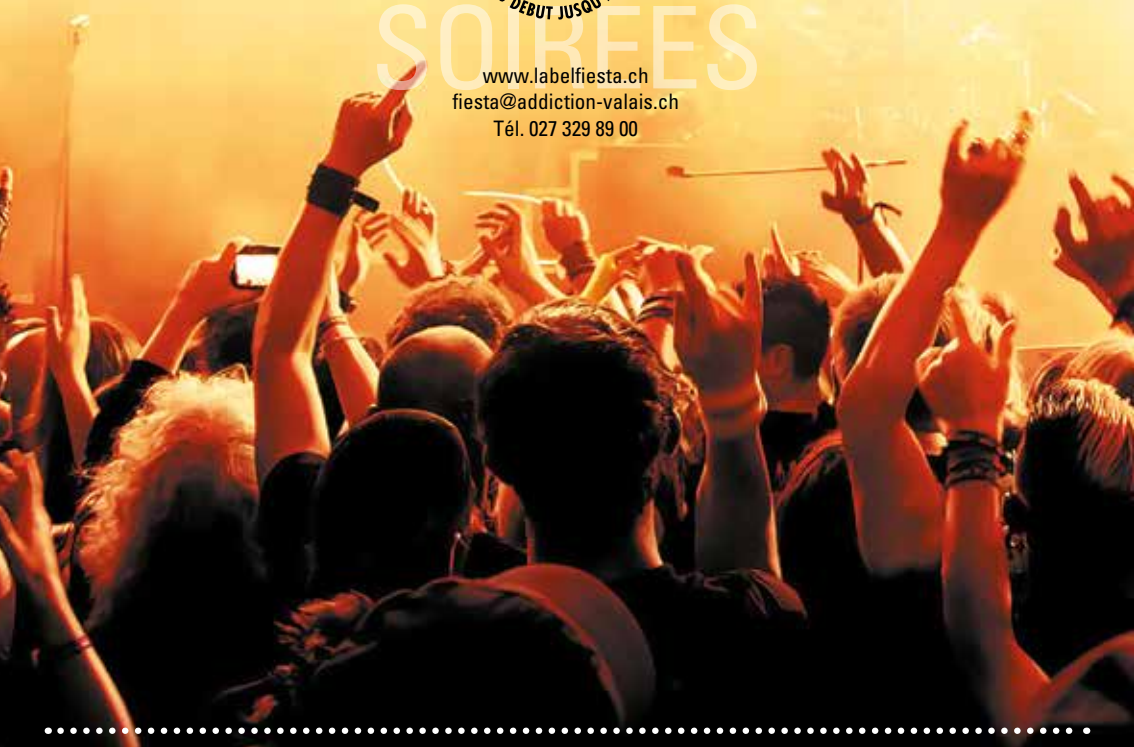
Responsable de l'édition: Groupe de pilotage fiesta
Reproduction autorisée avec l'accord de l'éditeur
avril 2017

VOUS FAITES LA FÊTE? PRENEZ

LE LABEL DES
TES PLUS BELLES
SOIRÉES



www.labelfiesta.ch
fiesta@addiction-valais.ch
Tél. 027 329 89 00



ADDICTION | VALAIS
SUCHT | WALLIS

